



PLAN
NATIONAL
D'ACTIIONS
2011-2015

Esturgeon européen

CAMPAGNE D'INFORMATION
ET DE SENSIBILISATION DU MONDE
DE LA PÊCHE SUR LES RISQUES LIÉS
AUX CAPTURES ACCIDENTELLES DE
L'ESTURGEON EUROPÉEN

L'esturgeon européen son retour dépend de vous

© D. Taillefer - SIMEAG



➡ Pêcheurs, devenez acteurs de la restauration de l'esturgeon européen

L'esturgeon européen (*Acipenser sturio*), est un poisson menacé d'extinction et strictement protégé. Dans le cadre du Plan national qui lui est dédié, des actions sont en cours pour restaurer l'espèce dans les eaux françaises et européennes. La mobilisation des pêcheurs est un élément déterminant de leur réussite.



**En cas de capture accidentelle d'un spécimen,
ayez le bon réflexe, relâchez-le et contribuez au retour
du plus grand poisson migrateur d'Europe de l'Ouest.**



COMITE NATIONAL
DES PECHES
CNPME

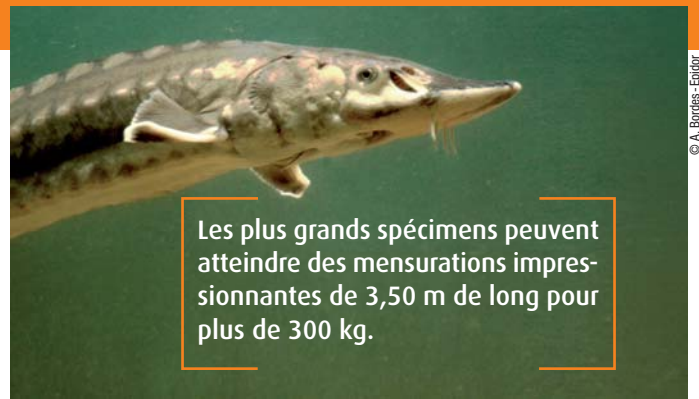


ima
Institut des Milieux Aquatiques

Situation et statut

> Esturgeon sauvage ou esturgeon d'élevage ?

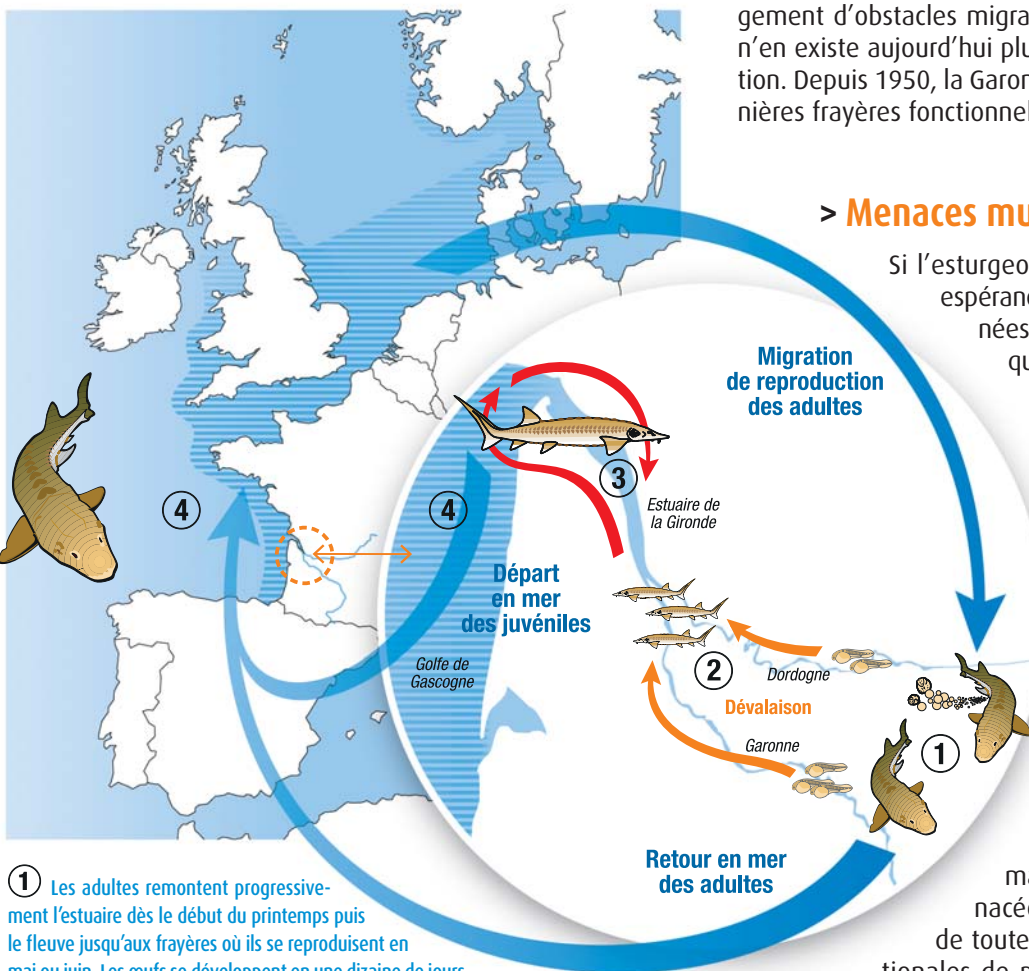
Vingt-sept espèces d'esturgeon sont recensées à travers le monde et la plupart sont aujourd'hui menacées. Si plusieurs d'entre elles font l'objet d'un élevage en pisciculture pour leur caviar et leur chair, aucune production commerciale n'existe de l'esturgeon européen, l'espèce sauvage migratrice de l'Atlantique Nord-est. Un esturgeon capturé en mer est inévitablement un esturgeon européen.



Les plus grands spécimens peuvent atteindre des mensurations impressionnantes de 3,50 m de long pour plus de 300 kg.

> Cycle de vie de l'esturgeon européen

L'esturgeon européen réalise l'essentiel de son cycle de vie en mer, dans les eaux côtières peu profondes comprises entre le Sud du Golfe de Gascogne et les côtes de Scandinavie.



① Les adultes remontent progressivement l'estuaire dès le début du printemps puis le fleuve jusqu'aux frayères où ils se reproduisent en mai ou juin. Les œufs se développent en une dizaine de jours.

② Les larves puis les juvéniles séjournent en eau douce pendant tout l'été, à proximité des zones de reproduction. Les jeunes esturgeons dévalent progressivement vers l'estuaire qu'ils atteignent durant leur premier hiver, à l'âge de 6 à 8 mois. Leur descente vers la mer dure jusqu'à la fin de leur troisième été.

③ Entre l'âge de 3 et 8 ans, les juvéniles effectuent des allers-retours réguliers mais pas obligatoires entre l'estuaire et son panache maritime. Ils gagnent la mer l'hiver et demeurent dans l'estuaire en été.

④ A partir de l'âge de 6 ans, les esturgeons quittent complètement l'estuaire et se répartissent sur le plateau continental marin, le plus souvent sur des zones n'excédant pas 40 mètres de profondeur. Ils ne reviendront dans leur fleuve d'origine qu'à maturité puis tous les 2 à 4 ans pour se reproduire.

> Espèce en voie d'extinction

Autrefois abondant sur tout le littoral et dans la plupart des grands fleuves d'Europe, l'esturgeon européen a subi au cours du XIX^e et XX^e siècles, les effets combinés de la destruction de ses habitats essentiels (frayères, nurseries, etc.), de l'aménagement d'obstacles migratoires et d'une pêche excessive. Il n'en existe aujourd'hui plus qu'une unique et fragile population. Depuis 1950, la Garonne et la Dordogne abritent les dernières frayères fonctionnelles de l'espèce.

> Menaces multiples

Si l'esturgeon européen peut prétendre à une espérance de vie de plusieurs dizaines d'années, il n'acquiert cependant la maturité qu'après environ 10 (mâles) et 15 années (femelles) de croissance sur des zones soumises à des pressions de pollution et d'aménagement et fréquentées par différents usages (dont la pêche et le dragage). Il doit donc absorber des contraintes extrêmement fortes pour parvenir à boucler la totalité de son cycle de vie.

> Protection maximale

L'esturgeon européen est désormais l'une des espèces les plus menacées d'Europe. Il figure sur les listes de toutes les grandes conventions internationales de protection de la nature et des espèces. Il est protégé en Europe depuis 1998 et est inscrit au rang des espèces prioritaires de la Directive Habitats. La capture, le transport, ... la mise en vente et la vente d'un esturgeon européen sont strictement interdits en France depuis 1982. Des dispositions similaires existent dans les autres pays membres de l'Union européenne.

En France, le non respect de la réglementation portant sur cette espèce protégée est passible d'une amende de 22 500 € (Art. L436-16 du code de l'environnement).

Actions en cours

> Mise en œuvre d'un Plan national

Malgré son statut d'espèce protégée et les différentes initiatives de sauvegarde entreprises depuis les années 70, en France notamment, l'espèce n'a cessé de décliner. Désormais, les principales contraintes et les mesures nécessaires à la restauration de l'espèce sont identifiées et mobilisent plusieurs partenaires dans le cadre du Plan national d'actions 2011-2015 en faveur de l'esturgeon européen. Coordonné par la DREAL¹ Aquitaine, ce plan de restauration ambitieux vise à préserver la population sauvage et ses habitats aquatiques et prévoit en complément la mise en œuvre d'actions de repeuplement.



Les premiers résultats du Plan 2011-2015 sont encourageants et laissent renaître l'espoir d'un retour du grand migrateur. Pourtant, compte tenu de la durée de son cycle de vie, le chemin est encore long avant que l'espèce ne quitte la liste des espèces protégées.

> Soutien des effectifs de la population sauvage

La conservation en captivité de plusieurs dizaines de géniteurs dans les bassins de la station d'expérimentation de Saint-Seurin-sur-l'Isle (Gironde) et les savoir-faire inédits acquis par les équipes scientifique et technique de IRSTEA² et MIGADO³ permettent de mener à bien, chaque année ou presque depuis 2006, une à plusieurs reproductions artificielles d'esturgeons européens. Les quelques centaines de milliers de larves de 7 jours et de juvéniles de 3 mois qui en sont issus sont ensuite libérés chaque été sur les parties basses de la Garonne et de la Dordogne, et en moindre proportion sur quelques autres fleuves d'Europe, en Allemagne notamment. Plus d'1,5 million d'individus produits dans la station ont ainsi été lâchés en milieu naturel au cours des trois premières années du Plan.



Ces actions de repeuplement s'avèrent incontournables tant que les géniteurs sauvages seront trop peu nombreux pour assurer seuls la pérennité de l'espèce. La dernière reproduction naturelle observée de l'espèce remonte à 1994.

¹ DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement),
² IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture),
³ MIGADO (Association Migrateurs Garonne Dordogne)

> Protection des habitats essentiels

Afin d'assurer la protection des frayères de la Garonne et de la Dordogne, des nurseries de l'estuaire de la Gironde et parfois des habitats marins nécessaires au développement de l'espèce, différents outils réglementaires sont mobilisés. Ils permettent notamment d'influencer voire d'interdire les pratiques et la mise en œuvre d'aménagements constituant un risque de dégradation de ces espaces essentiels à l'espèce. Plusieurs projets de dragage et d'extraction de granulats sur le système Gironde-Garonne-Dordogne n'ont ainsi pu voir le jour au cours de la dernière décennie. Ces dispositions profitent également aux autres espèces aquatiques dépendantes de ces habitats aquatiques, de leur qualité et de leur connectivité.



> Suivi de la population en milieu naturel

De nombreux indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont utilisés pour estimer l'état et la tendance d'évolution de la population en milieu naturel. IRSTEA s'appuie pour ce travail sur les résultats des lâchers d'alevins, mais également sur les informations de capture accidentelle d'esturgeon déclarées par les pêcheurs et les données issues de différentes démarches expérimentales (pêche scientifique, marquage, suivi des très jeunes stades, etc.) menées essentiellement en eau douce et en estuaire. L'ensemble des éléments collectés permettent aussi de préciser nos connaissances de la biologie du poisson amphihalal.



Pour en savoir plus, consultez le site du Plan national : <http://www.sturio.eu>

> Les partenaires techniques et financiers



Contribution du monde de la pêche

> Pêcheurs, acteurs clé de la protection de l'esturgeon européen

S'il n'existe plus aucune exploitation commerciale de ce poisson depuis 1982, le risque de mortalité induit par les captures accidentelles en fleuve, en estuaire et en mer subsiste et constituerait l'une des principales menaces pour l'espèce. L'expérience montre pourtant que l'esturgeon européen, qu'il soit piégé dans un filet maillant, un filet trémail ou un chalut de fond, pour ne citer que les principaux engins de pêche concernés par ces captures involontaires, sont particulièrement résistants à ces épreuves. Dans la grande majorité des cas, ils sont encore vivants lorsqu'ils sont remontés et découverts par les pêcheurs. Leur réaction est donc déterminante. La survie de chaque spécimen compte et les esturgeons doivent impérativement être relâchés. De la bonne information des pêcheurs peut dépendre l'avenir de l'espèce.



> Quel intérêt pour le pêcheur ?

Au-delà du geste citoyen, la mobilisation des pêcheurs au travers d'un tel programme de sauvegarde conforte leur rôle de sentinelle des milieux aquatiques. Ils inscrivent leur action dans le cadre d'une pêche responsable. Les informations déclarées, dont ils sont souvent les seuls témoins, sont essentielles et contribuent à préciser l'état de la population et les connaissances de l'écologie de l'esturgeon européen.



> Des déclarations en forte augmentation

Grâce aux efforts de repeuplement engagés et compte tenu des migrations que réalise ce poisson sur des zones constituant un terrain d'activité important pour les flottilles de pêche professionnelle et plaisancière, le nombre de déclaration de capture accidentelle a considérablement augmenté au cours des dernières années. En 2012, l'effectif record de 320 individus capturés et déclarés a été enregistré. La présence croissante et la dispersion récente d'esturgeon européen à toute la bande côtière du Golfe de Gascogne, de Manche et de Mer du Nord est aujourd'hui attestée.

En cas de capture accidentelle d'un esturgeon européen, il convient de :

1. **Noter sa taille, son poids, la date et le lieu de capture**

2. **S'il porte une marque jaune,**
la laisser en place et noter son numéro

3. **S'il porte une balise,**
la détacher et l'expédier à l'adresse indiquée

4. **Le relâcher** quel que soit son état

5. **Le déclarer** par téléphone au 05 57 49 67 59 ou sur le site www.sturio.eu



Marque externe à laisser sur le poisson capturé



Balise à détacher du poisson capturé



Merci pour votre vigilance et votre contribution

